

# Procès-Verbal - Séance du 9 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 9 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

**Etaient présents** : M. GICQUELLO, Maire, LEMBELEMBE, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. GUILLEMOT, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme LE LIEVRE, 4<sup>ème</sup> adjointe, M. LE BRUN, 5<sup>ème</sup> adjoint, M. POUESSEL, Mme LE SAUTER-LEBEL, M. BROGARD, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, M. OUTIN, M. KERVICHE, Mme GUERRET, M. CASTILLON, Mme TREGOUET conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :  
4 décembre 2014

Nombre de membres:  
en exercice : 19  
présents : 18  
procurations : 1  
votants : 19

**Absents excusés** :

Mme GRU qui donne pouvoir à Mme HAVART

**Secrétaire de séance**: M. Marc KERVICHE a été élu secrétaire de séance

## ◆ 2014 – 12 – 01 - Subvention exceptionnelle au club de Canoë Kayak

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1.000 € au club de Canoë Kayak de Malestroit pour l'achat d'un minibus.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 12 – 01 :

*Néant*

## ◆ 2014 – 12 – 02 - Subvention exceptionnelle au club de Pétanque

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € au Club de Pétanque Malestroyenne pour l'aménagement de leur local couvert.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 12 – 02 :

*Néant*

## ◆ 2014 – 12 – 03 - Subvention exceptionnelle à l'Association MALTREC

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association MALTREC pour l'organisation du salon des auteurs 2014.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 12 – 03 :

*Néant*

## ◆ 2014 – 12 – 04 - Subvention exceptionnelle au club de Pétanque

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € au Club de Pétanque Malestroyenne.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 12 – 04 :

*Néant*

#### ◆ 2014 – 12 – 05 - Subvention exceptionnelle à l'UCAM

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 40 € à l'Union des Commerçants et Artisans du Pays de Malestroit pour les bons d'achat du concours communal des maisons fleuries.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 12 – 05 :

*Néant*

#### ◆ 2014 – 12 – 06 – Tarifs communaux 2015

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs communaux 2015 :

##### LA SALLE DES FETES :

	Tarifs 2015	
<b>LOCATION DE LA CUISINE</b>		
* Seule (particuliers, Associations et entreprises extérieures)	255,00	
* Pour Associations locales, entreprises locales et Malestroyens	100,00	
<b>LOCATION DE LA SALLE</b>		
<b>I - Toutes Activités</b>		
A) Pour Associations et entreprises locales (entrées payantes)	160,00	minimum + 20 fois 1 entrée
B) Pour Associations et entreprises extérieures avec entrées payantes.	160,00	minimum + 50 fois 1 entrée
C) Pour Fête de famille, repas ou lunch (extérieurs)	232,00	
D) Pour Fête de famille, repas ou lunch (malestroyens)	100,00	
E) Pour Associations ou Particuliers avec entrées non payantes : comme C et D		
F) Loto		
Association de Malestroit	131,00	
Association extérieure	222,00	
G) concours de belote		
Association de Malestroit	66,00	
Association extérieure	111,00	
<b>II - THEATRE ET GALA DE DANSE</b>		
A) Etablissements scolaires de Malestroit	gratuité	
B) Associations locales	69,00	
C) Autres Associations	116,00	
<b>III - ARBRE DE NOEL</b>		
A) Etablissements Scolaires locaux	gratuité	
B) Associations et Entreprises locales	gratuité	
C) Autres	217,00	
<b>IV - FEST-NOZ, RECITAL ET ASSIMILE</b>		
A) Associations locales	74,00	minimum + 20 fois 1 entrée
B) Associations extérieures	74,00	minimum + 50 fois 1 entrée
<b>V - BUFFET CAMPAGNARD</b>		

A) Associations et Entreprises locales	gratuité
B) Associations et Entreprises Extérieures	217,00
<b>VI - VIN D'HONNEUR</b>	102,00
<b>VII - REPAS DANSANT (CUISINE COMPRISE)</b>	
A) Associations locales	199,00
B) Associations extérieures	546,00

### LA SALLE DES SOURCES :

	Tarifs 2015
C) Pour Fête de famille, repas ou lunch (extérieurs)	232,00
D) Pour Fête de famille, repas ou lunch (malestroyens)	100,00

### LA SALLE JEHAN :

	Tarifs 2015
associations, entreprises et administrations locales	gratuité
<b>Exposition :</b>	
* A but lucratif	55,00
* A but non lucratif	gratuité
Vin d'honneur	55,00

forfait (1ère journée comprise +  
4,75 €/jour d'utilisation  
supplémentaire)

### LA SALLE NOMINOE :

	Tarifs 2015
associations, entreprises et administrations locales	gratuité
vin d'honneur ou assimilé	gratuité
<b>LES EXPOSITIONS</b>	
Lucratives	44,00
Non lucratives	gratuité
Vin d'honneur ou assimilé	44,00

forfait (1ère journée comprise +  
4,90 €/jour d'utilisation  
supplémentaire)

### SALLE RUE DES ECOLES

	Tarifs 2015
associations, entreprises et administrations locales	gratuité
Associations, entreprises extérieures et particuliers	44,00

### LE MATERIEL

LES BARRIERES	Tarifs 2015
associations, entreprises et administrations locales	gratuité
<u>Associations extérieures et particuliers:</u>	
type "vauban" par barrière et par jour	5,10
type "héras" (forfait de prise en charge)	33,70
type "héras" par barrière et par jour en plus du forfait (3 jours; le premier jour n'étant pas compté)	2,00
<b>SCENE POUR LES SPECTACLES</b>	
forfait pour les 25 premiers m <sup>2</sup>	222,00
surface supplémentaire : le m <sup>2</sup>	6,10
<b>LES CHAISES (l'unité)</b>	0,40
<b>LES TABLES</b>	
La table	9,20

<b>Détérioration des biens prêtés</b>	
Chaise en bois	21,40
Chaise en PVC	73,40
Banc	74,50
Table stratifiée	209,10
Table en bois pliante	312,10
barrière "ganivelle"	104,00
barrière "héras"	51,00
Ecran de projection de la mairie	313,10

### **INTERVENTIONS SERVICE SPORT - ANIMATION**

	<b>Tarifs 2015</b>
<b>Mise à disposition de l'animateur sportif communal auprès du SIGSP :</b>	16,00
* par heure	
<b>Mise à disposition de l'animateur sportif communal auprès des associations :</b>	9,00
* par heure	

### **INTERVENTIONS SERVICES TECHNIQUES**

	<b>Tarifs 2015</b>
<b>Mise à disposition d'employés communaux pour S.I et CCVOL:</b>	
* par heure et par employé	30,00
* par heure et par employé avec matériel	51,00
<b>intervention d'office (pouvoirs de police du Maire)</b>	
* par heure et par employé avec matériel	100,00

### **PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS**

	<b>Tarifs 2015</b>
Format A4 (recto et recto-verso) (hors docs adm.)	0,65
Format A3 (recto et recto-verso) (hors docs adm.)	0,90
Format A4 et A3 (recto et recto-verso) pour docs adm.	0,20
Impressions de documents informatiques en noir et blanc	0,20

### **LES DROITS DE PLACES**

	<b>Tarifs 2015</b>	
<b>DROITS DE PLACES SUR LE MARCHÉ</b>		
Abonnement	0,40	le mètre linéaire
Hors abonnement	1,55	le 1er mètre
	0,55	le mètre supplémentaire
<b>DROITS DE PLACES POUR LES CIRQUES</b>		
Forfait à régler à l'arrivée : pour 3 jours (Jour d'installation, jour du spectacle et le lendemain)	1,02	le m <sup>2</sup>
Si plus de 3 jours (à régler au moment du départ)	1,02	le m <sup>2</sup> pour chaque jour supplémentaire
<b>DROITS DE PLACES POUR MANEGES</b>		
<b>LA PREMIERE SEMAINE</b>		
* Gros manèges	120,36	
* Manèges enfants	61,20	
* Petits Stands	31,62	
<b>LA DEUXIEME SEMAINE</b>		
* Gros manèges	240,72	

* Manèges enfants	121,38
* Petits Stands	61,20
<b>DROITS DE PLACES QUINZAINE COMMERCIALE</b>	
Le m2 .....	2,60
<b>OCCUPATION DOMAINE PUBLIC</b>	
Le m2 par jour (dimanche et jour férié compris) matériaux et échafaudages	0,60
Terrasses :	
le m2 pour terrasse des commerces du 1/4 au 31/10 les dates pourront être avancées en Mars ou retardées en Novembre selon les conditions météorologiques	15,30
le m2 supplémentaire pour terrasse des commerces bénéficiant d'une extension dans les rues piétonnes	3,80

## LE CIMETIERE

	Tarifs 2015
<b>CONCESSIONS (tarif au m²)</b>	
un emplacement pour 50 ans	183,00
un emplacement pour 30 ans	155,00
un emplacement pour 15 ans	90,00
<b>AVEC CAVEAU (tarif au m²)</b>	
un emplacement pour 50 ans	355,00
un emplacement pour 30 ans	327,00
un emplacement pour 15 ans	262,00
<b>CAVURNE (tarif à l'emplacement)</b>	
un emplacement pour 50 ans	371,00
un emplacement pour 30 ans	352,00
un emplacement pour 15 ans	308,00
<b>VACATIONS FUNERAIRES</b>	
* sur la semaine	25,00
* dimanche et jour férié	25,00

Augmentation seulement par arrêté ministériel

## MEDIATHEQUE

	Tarifs 2015
<b>ADHESION MALESTROYENS</b>	
Famille	20,00
Individuel	15,00
Collectivités, écoles	gratuité
<b>ADHESION NON MALESTROYENS</b>	
Famille	24,00
Individuel	20,00
Collectivités, écoles	20,00
<b>DETERIORATION OU NON RESTITUTION</b>	
Prix du bien vendu en librairie ou sur catalogue fournisseur	
<b>Si le prix du bien ne peut être établi :</b>	
* livre enfant	8,00
* livre adulte	17,00
* revue	4,00
* CD	21,00
* CD-Rom	32,00
* DVD	36,00
<b>REMPACEMENT CARTE ADHESION SI PERTE</b>	
3,00	
<b>IMPRESSION DE DOCUMENTS</b>	
Noir et blanc	0,20
Couleur	1,10

**CAMPING**

TARIF par jour	Tarifs 2015
<b>EMPLACEMENT DELIMITE</b>	
Caravane + voiture ou camping-car	4,70
* par campeur adulte	2,00
* par enfant de moins de 7 ans	1,05
<b>EMPLACEMENT NON DELIMITE</b>	
* par véhicule 2 roues 125 cm3 et plus	1,00
* par automobile	1,65
* par tente	1,75
* par camping-car	3,35
* par campeur adulte	2,00
* par enfant de moins de 7 ans	1,05
* jeunes en groupe de 10 jusqu'à 16 ans	1,40
<b>DIVERS</b>	
* douche pour visiteurs	1,70
* bouteille d'eau glacée	0,70
* garage mort (sauf période du 14 juillet au 15 août : tarif normal)	1,65
<b>ELECTRICITE</b>	
* électricité du 1/5 au 31/10	3,00

**GITE D'ETAPE**

	Tarifs 2015	
Personne seule	10,80	par nuit
Groupe + de 5 personnes (Prix par personne)	9,30	par nuit
de 12 h à 14 h	3,70	par personne
de 10 h à 16 h	8,30	par personne
Cheval	2,60	par nuitée

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 12 – 06 :

*Néant*

◆ **2014 – 12 – 07 – Régime indemnitaire : vote de l'enveloppe 2015**

Carole Blanco-Hercelin, adjointe aux finances, rappelle que depuis 2012, le régime indemnitaire a été remodelé. Le conseil municipal a fixé l'enveloppe annuelle pour 2014 à 58.500 €.

Le montant de l'enveloppe globale doit être fixé pour 2015.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant de l'enveloppe 2015 du régime indemnitaire à 58.500 €.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 12 – 07 :

*Néant*

◆ **2014 – 12 – 08 - Avancement de grade pour un adjoint technique**

Madame Armelle THINOT, actuellement adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe peut bénéficier en 2014 de l'avancement de grade au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Maire de Malestroit a sollicité, en juillet 2014, l'avis du comité technique départemental ainsi que l'avis de la commission administrative paritaire du Centre de gestion du Morbihan afin de valider cet avancement de grade concernant Madame Armelle THINOT. Ces 2 instances ont donné un avis favorable lors du CTP du 23 septembre 2014 et de la CAP du 30 septembre 2014.

Il convient donc nommer Madame Armelle THINOT dans ce nouveau grade. La nomination doit être impérativement prévue sur l'exercice 2014 et doit être postérieure à la délibération du Conseil municipal

Il est proposé au Conseil municipal :

- De fixer le taux de promotion pour l'avancement de grade ainsi qu'il suit :

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES D'AVANCEMENT	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	100	1

- De modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en remplacement d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 15 décembre 2014

- De nommer Madame Armelle THINOT sur le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 15 décembre 2014.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de donner un avis favorable à la proposition de la commission des finances telle qu'elle a été présentée ci-dessus.

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 12 – 08 :

*Madame Le Sauter-Le Bel a souligné que cet avancement était mérité compte-tenu de l'excellent travail effectué par cet agent. Les conseillers ont approuvé cet avis.*

◆ **2014 – 12 – 09 - Musée de la Résistance Bretonne : Transfert de compétence vers la CCVOL**

Monsieur le Maire expose qu'il a transmis, avec la convocation, les documents transmis par la CCVOL aux conseils municipaux qui doivent se prononcer avant la fin de l'année d'une part sur le transfert de compétence "Musée de la Résistance Bretonne" et d'autre part sur le transfert de charges fixé à 20.000 € par an pour la commune de Malestroit et pour la commune de Saint-Marcel.

En ce qui concerne le transfert de la compétence il souligne qu'il est nécessaire de passer le relais pour assurer la pérennité de cet équipement dédié à la mémoire des compatriotes qui se sont battus dans la Résistance et pour certains ont donné leur vie pour que les français puissent vivre libres.

Les communes de Saint-Marcel et de Malestroit ont montré l'exemple il y a maintenant 30 ans en réalisant ce musée exceptionnel. Les années ont passé et il est temps maintenant de donner une autre dimension à ce musée.

Il ajoute qu'il aurait été souhaitable que ce musée devienne départemental ou régional ou qu'il soit constitué un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) regroupant l'ensemble des collectivités de la Région Bretagne concernée par la Résistance Bretonne.

Malheureusement cela n'a pas été possible.

Cependant, le projet de réhabilitation et renouvellement du Musée de la Résistance Bretonne est fortement soutenu par l'Etat (1 Million d'euros) avec une participation souhaitée de la Région pour 500.000 € et du Département pour 500.000 €.

L'Etat a demandé que ce soit la CCVOL qui soit porteur de ce projet ce qui a été accepté par délibération du conseil communautaire du 18 septembre 2014.

Il demande donc au conseil municipal de soutenir et d'approuver unanimement cette délibération en ce qu'elle concerne le transfert de compétence.

Il rappelle en effet, que, pour que la compétence soit transférée, il faut l'accord des 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population du territoire ou bien la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Il propose donc de voter pour ce transfert de compétence.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts de la CCVOL rajoutant une nouvelle compétence communautaire, telle que présentée en séance :

## B- COMPETENCES OPTIONNELLES

### 7 – CULTURE – SPORTS

#### 7-3 Musée de la Résistance Bretonne à Saint-Marcel

- Création, aménagement et gestion du Musée de la Résistance Bretonne situé à Saint Marcel
- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 12 – 09 :  
*Voir commentaires groupés avec la délibération n°2014-12-10*

#### ◆ 2014 – 12 – 10 - Musée de la Résistance Bretonne : Rapport de la CLECT

#### ◆ 2014 – 12 – 09 - Musée de la Résistance Bretonne : Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du transfert de la compétence « *Création aménagement et gestion du musée de la Résistance Bretonne* » à la CCVOL, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été amenée à se prononcer, au cours de sa séance en date du 15 septembre 2014, sur le transfert des charges relatif à cet équipement culturel.

Le Rapport écrit qui a été transmis à la Commune indique que « *la CLECT propose une diminution de l'Attribution de compensation des communes de Malestroit et de Saint-Marcel de 20.000 € pour chaque commune, à compter de 2015.* »

Par une délibération en date du 18 septembre 2014, le Conseil Communautaire de la CCVOL a décidé d'approuver cette version du rapport de la CLECT.



Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal de MALESTROIT, comme chacune des communes membres de la CCVOL, est appelé à se prononcer sur le rapport de la CLECT et qu'à son sens, le transfert de charges proposé doit être purement et simplement rejeté.

Il rappelle qu'il a expliqué à plusieurs reprises à ses collègues de la CCVOL que les communes de Saint Marcel et de Malestroit ont pris l'initiative, il y a 30 ans de créer ce Musée de la Résistance en mémoire de nos aînés. C'est donc un devoir de mémoire qui ne concerne pas que les résistants de St Marcel et de Malestroit mais de l'ensemble du territoire et même du département. Sans oublier que le théâtre des combats du maquis s'est déroulé sur les communes de Sérent et Saint-Marcel.

Les 2 communes membres du Syndicat ont, pendant 30 ans, maintenu le Musée en équilibre budgétaire en participant financièrement au syndicat et donc par les impôts de leurs habitants.

Le soutien financier de ces deux collectivités doit être maintenant partagé par tous et donc par la CCVOL, ce dont la CLECT avait acté le principe lors de sa séance en date du 15 septembre 2014.

En effet, lors de cette réunion, à laquelle participait un représentant de chaque commune membre de la CCVOL dont Carole Blanco-Hercelin pour Malestroit, les membres de la CLECT ont décidé de fixer à 20.000 € par an la participation de Malestroit et St Marcel pendant une durée de 5 ans, correspondant à la période de mutation du Musée, étant relevé qu'à l'issue de cette période la CCVOL sera propriétaire d'un outil performant renouvelé et rénové.

Or cette durée de 5 ans a disparu du rapport de la CLECT.

Le Maire estime que ce rapport n'est pas conforme à la décision qui a été prise comme il l'a indiqué avec force lors du conseil communautaire du 18 septembre.

Il précise qu'il a demandé à la CCVOL de revenir sur cette décision. La CCVOL a simplement accepté qu'une révision serait envisagée dans 5 ans.

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Rennes sur ce transfert de charges, étant, en outre, précisé que plusieurs irrégularités procédurales ont été décelées dans le vote de la CLECT. L'action devant le juge étant ciblée permet au conseil municipal de pouvoir voter pour le transfert de compétence et contre le transfert de charges.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de voter contre la validation du rapport d'évaluation des charges transférées, tel que résultant du rapport écrit de la CLECT transmis par la CCVOL, au titre de la compétence "Création, aménagement et gestion du Musée de la Résistance Bretonne situé à Saint Marcel".

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 12 – 10 :

*Jean-Paul Lembelembe a estimé que ce transfert de charges était inacceptable et que le Maire avait bien résumé le devoir de mémoire non limité aux seules communes de Malestroit et Saint-Marcel.*

*Yannis Le Brun a souligné que le transfert de compétence était logique mais pas le transfert de charges.*

*Marc Kerviche avait rappelé que les conseillers avaient souhaité que la participation des 2 communes ne dépasse pas 12.000 € par an pendant 5 ans. Il s'est interrogé également sur les suites d'une révision dans 5 ans.*

*Yvette Lhopitalier a fait part de son désaccord sur le paiement de 20.000 € par an qui est, selon elle un "cadeau empoisonné".*

*Yannis Le Brun a estimé que ce débat sur le montant de la participation financière devenait gênant vis-à-vis des résistants.*

*Vincent Pouessel a insisté sur la dimension régionale du Musée de la Résistance "Bretonne" qui devrait donc dépasser le territoire de la CCVOL. Il a aussi souligné le caractère injuste de la participation financière limitée aux deux seules communes de Malestroit et Saint-Marcel.*

*Evelyne Guerret a approuvé précisant que le Musée relate des faits de l'histoire de la seconde guerre mondiale qui dépassent le territoire de la CCVOL.*

*Elle a insisté sur la nécessité de s'appuyer sur la presse pour expliquer le fonctionnement du Musée.*

*Christian Guillemot a dénoncé une injustice manifeste puisque le montant a été fixé indépendamment du résultat attendu.*

*Michelle Trégouët a souligné que les "aînés" seraient outrés par un tel débat financier au sein de la CCVOL pour un Musée d'une telle importance pour la mémoire.*

#### ◆ 2014 – 12 – 11 - Agenda d'accessibilité Programmée : engagement de réalisation

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Il apportera un cadre juridique sécurisé mais s'accompagnera d'un calendrier précis et d'un engagement financier.

Il est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations de la loi, après le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le projet d'Ad'AP doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015 pour être ensuite validé par le préfet. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Des sanctions financières proportionnées seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP.

Un diagnostic précis de l'ensemble des lieux publics devant être accessibles à tous a déjà été réalisé. Des travaux ont déjà été effectués notamment en matière de voirie pour répondre à cette obligation d'accessibilité.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, s'engage à déposer cet Agenda d'accessibilité programmé dans les délais fixés par le décret du 5 novembre 2014, à savoir au plus tard le 27 septembre 2015.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 12 – 10 :

*Néant*

#### ◆ 2014 – 12 – 11 – Conseil Municipal des Enfants : création

Sur proposition du Maire, Michelle Trégoût, conseillère municipale, présente la possibilité de créer à Malestroit un conseil municipal des enfants qui a été soumise à la commission jeunesse et sports.

Après la présentation, Monsieur le Maire remercie Madame Trégoût pour l'excellent travail effectué et propose de soumettre cette proposition au vote.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide la création d'un Conseil Municipal des Enfants selon les axes validés par la commission jeunesse et sports :

- Nombre d'enfants dans le Conseil Municipal des Enfants de **12** répartis équitablement entre les 2 écoles primaires de la commune.
- Candidats et électeurs : les élèves de **Cours Moyens domiciliés à Malestroit**
- Durée du mandat de **2 ans**
- Rythme sur **l'année scolaire**
- Informations destinées aux parents véhiculées **par courrier aux familles**
- Campagne par **dépliant** édité
- Présence d'un **animateur (trice)**
- Temps de travail et horaires attribués pour **30 heures annuelles**
- Élection sur un **samedi matin**
- Rythme de **10 rencontres** par année
- Temps de rencontre fixé au **samedi matin** sur une durée de 1 heure 30

Il est convenu que le calendrier de mise en place pourra être le suivant :

- Septembre 2015 : Préparation des feuillets explicatifs, des bulletins d'inscription, de la lettre aux parents et des cartes d'électeurs
- Jeudi 24 septembre 2015 : Information des enfants scolarisés en Cours Moyens des 2 écoles et de leur(s) parent(s) par courrier
- Jeudi 1 octobre 2015 : Retour des bulletins d'inscription des candidats et retour de l'imprimé slogan de campagne (profession de foi) déposés en mairie par les familles
- Jeudi 8 octobre 2015 : Transmission aux électeurs de la plaquette sur laquelle figurent candidatures et slogans
- Samedi 18 octobre 2015 : Élection des enfants et proclamation du CME
- Samedi 26 octobre (1<sup>er</sup> jour des vacances de la Toussaint) : 1<sup>er</sup> CME

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 12 – 11 :

*Catherine Le Lièvre a estimé que cette présentation était un beau travail.*

*Carole Blanco-Hercelin a ajouté qu'il était important d'impliquer les enfants dans la vie municipale.*

*Evelyne Guerret a souligné l'importance d'une durée de mandat de 2 ans afin que les enfants assistent à la réalisation de leurs propositions.*

*Yannis Le Brun a précisé que la campagne de promotion pour le lancement de cette opération devra toucher l'ensemble des enfants.*

#### ◆ **Ouverture à toutes propositions**

##### Développement économique de Malestroit

Christian Guillemot rappelle la stratégie de développement économique de Malestroit.

L'année 2014, par différentes actions, dont la création de la nurserie numérique avec la labellisation "French tech" et l'arrivée du Très Haut Débit permet de renforcer l'attractivité de la ville de Malestroit en l'intégrant dans l'écosystème Rennais.

L'image de Malestroit et de La Gacilly est rajeunie grâce à la nurserie numérique et au grenier numérique qui deviennent des acteurs de 1<sup>er</sup> plan en dehors des métropoles dans le domaine des technologies du numérique.

L'année 2015 verra l'association de développement économique du Pays de Malestroit se doter d'un logo (déjà créé par Yannis Le Brun) et d'un kit complet de présentation de Malestroit dans le but de susciter la création ou l'implantation d'entreprises à Malestroit.

##### Arrivée de la fibre optique à la Nurserie numérique

Christian Guillemot fait part de l'organisation d'une opération médiatique à l'occasion de l'arrivée de la fibre optique à la Nurserie numérique.

L'objectif de cet événement sera de montrer l'annulation des distances par une présentation des projets de la nurserie en multiplex avec La Gacilly (Grenier Numérique), Paris (Jacques Rocher et le Directeur national d'Orange France), Atlanta (marraine de la Nurserie dans les bureaux de CNN), Rennes (LabFab avec une imprimante 3 D), et une présentation de la mise en place d'une école numérique du futur à l'école Paul Gauguin.

Carole Blanco-Hercelin indique que le Conseil Général a attribué une subvention de 14.000 € pour les travaux de la Nurserie Numérique.

##### Illuminations de Noël 2014

Catherine Le Lièvre fait le point sur l'installation des illuminations dans Malestroit et a répondu aux questions concernant le marché de Noël.

Michelle Le Sauter-Le Bel souligne l'aide importante apportée par les référents de quartier.

##### Colis de Noël

Michelle Le Sauter-Le Bel signale qu'il y a 207 colis de Noël à préparer et à distribuer.

##### Banque alimentaire

Agnès Havart félicite les 60 bénévoles qui se sont relayés pour la collecte de la banque alimentaire.

Couleurs de Bretagne

Agnès Havart demande l'avis du conseil sur la reconduction de l'opération "Couleurs de Bretagne" en 2015.

Le conseil donne un avis très favorable.

Vœux de fin d'année

Monsieur le Maire donne les dates de vœux du personnel qui se dérouleront le jeudi 8 janvier 2014 à 18 heures à la Salle Jehan et les vœux de la municipalité le vendredi 16 janvier à 18 h 30 à la Salle des Fêtes.

---

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Président remercie le conseil et le public de leur attention et leur souhaite une bonne nuit ainsi que de joyeuses fêtes de fin d'année.**